



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 14 Septembre 2017

Question n°7

Convention Suez Environnement pour la collecte des capsules Nespresso

L'an deux mille dix-sept, le **14 Septembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 4 Septembre 2017.

16 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Félice ZWINGELSTEIN, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL.

Etaient représentés : Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Avaient donné procuration : Richard MAZAJCZYK à Félice ZWINGELSTEIN, Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Marc LERCH à Emile EHRET.

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Jean-Pierre BRINGARD, Jean PAOLI, Didier SANSIG.

Etaient Absents : Hervé GUIOT, Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Hervé GRISEY

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29 20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 4 Septembre 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Jusqu'au 31 mai 2017, les capsules Nespresso étaient enlevées en déchèterie fixe par la société Collectors.

Nespresso a mis fin à son partenariat et a donc attribué cette prestation à SUEZ.

Afin de poursuivre la collecte des capsules Nespresso, il s'avère nécessaire de signer une convention avec SUEZ.

Objet du contrat :

- Mise à disposition d'une caisse palette de 660L avec un couvercle
- Enlèvement sur demande dans un délai de 5 jours ouvrés maximum
- Prestation gratuite mais chaque dégradation, perte, vol du contenant nous seront facturés 90€HT.

Durée du contrat :

1 an renouvelé par tacite reconduction

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention avec Suez Environnement pour la collecte des capsules Nespresso :

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MESCH

